

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux liés aux risques psychosociaux et d'en identifier les principaux facteurs, étapes préalables à la mise en place d'une démarche de prévention des RPS.

A noter : Le cabinet Sophie Morin Conseils est habilité par l'Inrs pour cette formation.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux
- Savoir définir les causes et les conséquences des RPS
- Savoir définir les grandes étapes d'une démarche de prévention des RPS
- Savoir définir les axes-clés en termes d'actions de prévention, en fonction du niveau de prévention

Public concerné

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (chefs d'entreprises, managers, DRH, responsables RH, responsables QHSE, membres du CHSCT/CSE, infirmier(e)s du travail, médecins du travail, assistants sociaux...).

Prérequis

Aucune connaissance particulière

Positionnement des stagiaires dans la formation

Un tour de table est proposé par l'intervenant afin que chacun des participants puisse expliciter ses attentes vis-à-vis de la formation.

Le positionnement s'effectuera via un test d'autoévaluation.

Durée de la formation

2 journées de 7 heures (soit 14 heures)

Ces deux journées seront espacées au minimum d'une semaine afin de permettre une réflexion et un travail intersession.

En distanciel, la formation se déroulera en 4 demi-journées

Modalités et délai d'accès

Pour vous inscrire et/ou pour plus de renseignements concernant le contenu ou les sessions, merci de contacter Sophie Morin par mail à l'adresse sophiemorinconseils@gmail.com, en précisant le nom de votre entreprise ainsi que le contexte de votre demande.

Le délai d'accès est d'environ 3 semaines, sous réserve de concordance des agendas respectifs.

Modalités pratiques

Les dates, horaires et lieux seront précisés lors de la convocation.

Merci de consulter en amont notre [livret d'accueil](#).

Le groupe ne pourra excéder 12 participants de façon à permettre de maximiser les échanges durant la formation et mettre à l'étude des situations directement exposées par les participants.

Les stagiaires signeront une feuille d'émargement.

A l'issue de cette formation, les participants se verront délivrer un certificat de réalisation.

L'évaluation de la satisfaction quant à la formation (contenu et animation) sera réalisée par les stagiaires en fin de formation.

Modalités pédagogiques

La formation peut être réalisée en présentiel ou en distanciel.

Le formateur met l'accent sur une pédagogie active, ludique et participative fondée sur le travail collectif et les échanges.

L'apport de notions théoriques (sous forme d'exposés vidéo projetés) est étayé de situations pratiques (exercices, cas pratiques, partage d'expériences).

Les ressources pédagogiques qui auront été mobilisées tout au long de la formation, feront l'objet d'un partage afin qu'elles soient mises à disposition des stagiaires.

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Le cas échéant, merci de nous contacter par mail sophiemorinconseils@gmail.com, afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Le formateur

La formation sera animée par Sophie Morin, psychologue du travail, psychothérapeute et IPRP (intervenante en prévention des risques professionnels), formatrice depuis 2009.

Programme de la formation

➤ Les différents risques psychosociaux : définitions et mécanismes

- Comprendre ce qu'est le stress, ses mécanismes
- Les différents types de violence au travail (harcèlement moral, harcèlement sexuel...)

=> *Mise en situation : s'entraîner à identifier les RPS à partir de quizz*

➤ Les causes, effets et atteintes à la santé des RPS

- Les conséquences des RPS (au niveau de l'individu, de l'entreprise, de la société)
- Les 6 familles de stresseurs dans l'entreprise
- Analyse des situations problème

=> *Mise en situation : s'entraîner à repérer les conséquences et causes à partir d'une vidéo de l'INRS*

➤ Les enjeux de la prévention

- Les aspects juridiques et réglementaires
- Les enjeux économiques

➤ **Les niveaux de prévention** : Prévention primaire, secondaire

➤ **Quelques exemples d'actions** de prévention des RPS en entreprise

=> *Mise en situation : identifier les actions de prévention déjà présentes au sein de son entreprise et les classer selon le niveau de prévention*

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation.

Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances au travers d'un test d'auto positionnement en début et fin de formation.

Tarifs

Le coût de la formation en intra-entreprise est de 2800 € nets de taxe

Les formations que nous organisons peuvent être éligibles au financement par vos OPCO.